

Le 16 décembre 2009

Risque de piégeage des « grands enfants » dans les barrières de leur lit médical

Avis aux fabricants

Les « grands enfants » sont les enfants trop grands pour être couchés dans des lits-parcs classiques mais dont la morphologie ne correspond pas encore à celle d'un adulte (taille < 146cm). Ce sont les enfants âgés de 3 à 11 ans environ ou de morphologie équivalente. Ces grands enfants présentent un risque particulier de piégeage dans la barrière de leur lit médical. Plusieurs accidents mortels de grands enfants retrouvés en situation de pendaison entre les barreaux de leur barrière ont été signalés à l'Afssaps.

Il est donc nécessaire d'intégrer dans la conception initiale et l'évolution du parc de lits les besoins spécifiques de ces « grands enfants ». C'est pourquoi l'Afssaps, après concertation avec les professionnels et consultation de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux, communique aux fabricants les éléments qui suivent :

Besoins identifiés pour le couchage de ces « grands enfants » :

1- des barrières de lits n'empêchant pas l'enfant autonome de sortir volontairement de son lit ayant les caractéristiques suivantes :

- L'espace entre les barreaux (ou deux éléments de structure) est inférieur ou égal à 65 mm¹
- L'espace entre le sommier et le bas de la barrière est inférieur ou égal à 65 mm

La dimension de 65mm correspond à l'exigence de la norme lits-parcs NF EN 716-1 et -2. La conformité doit être testée conformément à la méthode donnée par cette même norme (application d'une force de 30N au minimum)

2- des lits-parcs pour grands enfants dont l'invalidité ne permet pas de sortir seuls de leur lit, ayant les caractéristiques suivantes :

- Barrières constituant un périmètre fermé empêchant la sortie du lit (sans barreaux horizontaux permettant l'effet d'échelle),
- L'espace entre les barreaux (ou entre deux éléments de structure) est inférieur ou égal à 65 mm.

Cette dimension correspond à l'exigence de la norme lits-parcs NF EN 716-1 et -2. La conformité doit

¹ Cette dimension de 65mm est en cohérence avec la décision de police sanitaire du 30/07/2008 relative aux lits-parcs. Les référentiels existants sont les suivants :

- Norme NF EN 716-2, 2008 « Lits à nacelle fixes et pliants à usage domestique pour enfants » : le diamètre des ouvertures, espace libre entre les éléments de structure, doit être compris entre 45 mm (sans force ajoutée) et 65 mm (sous une force de 30N)
- « Nordic Requirement Specification – Adjustable beds for disabled children », 2001 : la plus grande dimension dans au moins une direction entre des éléments à l'intérieur du périmètre de la barrière/poignée/côtés du lit, dans toutes les positions normales d'utilisation, doit être ≤ 60 mm, sous une force de 30N. Pour éviter le piégeage des doigts, la distance entre deux parties mobiles doit être soit inférieure à 4 mm soit supérieure à 25 mm.
- Norme NF EN 12182, 1999 « Aides techniques pour personnes handicapées » : distances de sécurité entre les parties mobiles pour les enfants. Pour éviter les pièges de la tête : moins de 60mm ou plus de 300mm. Pour éviter les pièges des doigts : moins de 4 mm ou plus de 25 mm.

être testée conformément à la méthode donnée par cette même norme (application d'une force de 30N au minimum)

Critères de sécurité pour la conception de barrières adaptées aux « grands enfants » :

Les barrières de lits ayant une revendication « grands enfants » (enfants de taille < 146cm) répondent au minimum aux critères suivants :

- L'espace entre les barreaux (ou deux éléments de structure) est inférieur ou égal à 65 mm
- L'espace entre le sommier et le bas de la barrière est inférieur ou égal à 65 mm

La conformité est testée conformément à la méthode donnée par la norme NF EN 716-2 (application d'une force de 30N au minimum)

Ces critères de sécurité pourront être confirmés prochainement dans le cadre d'une décision de police sanitaire.

La conception de lits sécurisés, outre ces caractéristiques, prend en compte l'état de l'art, la normalisation applicable, l'analyse des risques du fabricant².

Il n'existe pas à ce jour de référentiel normatif adapté pour la conception d'une barrière entièrement sécurisée pour les grands enfants. L'autorité compétente française a saisi la Commission Européenne, pour initier des travaux européens de normalisation. Dans l'attente, je vous informe de l'existence d'un document appelé « Nordic requirement specifications » élaboré en 2001 par des instituts dépendants des ministères de la santé et des affaires sociales des pays nordiques, qui consiste en une adaptation de la norme NF EN 1970 aux « grands enfants ». Ce document donne un ensemble d'exigences dimensionnelles pour la conception de barrières pour les grands enfants, dont une limitation de l'espace entre les barreaux compatible avec les caractéristiques listées ci-dessus.

Le fabricant indique avec quel(s) modèle(s) de lits sa barrière est compatible.

Si ces critères de sécurité sont atteints par l'utilisation d'accessoires, le fabricant, dans son analyse des risques, s'assure que son accessoire :

- est compatible avec les modèles de barrières revendiqués comme tels
- ne crée pas de nouveaux risques de piégeage par sa déformabilité, ses propres espaces, son système d'attache
- sécurise non seulement l'espace entre les barreaux mais aussi l'espace sous la barrière, entre le sommier et le barreau inférieur
- n'altère pas l'hygiène du couchage de l'enfant
- permet une bonne vision de l'enfant allité afin de ne pas empêcher sa surveillance.

Revendications des dispositifs de couchage :

Le fabricant indique clairement les revendications de ses dispositifs dans les manuels d'utilisation :

- la population (adultes, enfants, taille limite...)
- la conformité aux normes applicables (à préciser)

² Cette précision signifie que la limite de 65mm n'est pas à elle seule un critère suffisant pour concevoir un lit complètement adapté aux grands enfants.